

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 30 juin 2020

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christiane CHARRIERE, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, M. Claude FAYET, Mme Séverine BONJEAN, M. Laurent MARCOUX, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Célia GOUTTEGATAS.

ABSENT EXCUSE : M. Stéphan BARTHELEMY.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2019 ;
- **APPROUVE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2020** concernant les
 - . les différentes Sections : La Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
 - . les différents Lotissements : Bellevue, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 ;
 - . le Budget Photovoltaïque ;
 - . le Budget Principal.
- **DECIDE une AUGMENTATION des taux d'impositions des taxes directes locales de 1% soit :**

Taxe d'habitation	:	5.39 % (taux figé depuis la nouvelle réforme)
Taxe foncière (bâti)	:	11.55 % (contre 11.44% en 2019)
Taxe foncière (non bâti)	:	55.58 % (contre 55.03% en 2019)
- **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
 - L'attribution de compensation prévisionnelle pour 2020, s'élève à 62 617.75 €.
 - Le prix de revient d'un élève à l'école primaire publique est de 350.61 € et celui d'un élève de l'école maternelle publique est de 1 246.34 € d'où une participation à l'OGEC de 15 385.97 €.
 - Participation de la Commune de Vêtre sur Anzon aux frais de fonctionnement de l'école publique pour 11 élèves du primaire soit 3 856.71 € et pour la Commune de Cervières pour 3 élèves du primaire soit 1 051.83 €.
 - Proposition de proratiser les forfaits au camping compte tenu de son ouverture tardive à cause de la crise COVID.
 - Remboursement des repas de cantine non pris suite à la fermeture de la cantine municipale, aux familles non présentes à la rentrée 2020-2021 (départ au collège ou autre).
- **DECIDE** la réalisation d'un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Agricole et pour une durée de 15 ans pour la construction de la halle couverte centre bourg.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport du CASINO concernant l'exercice 2018/2019.
- **ACCEPTE** le devis du SIEL concernant les travaux d'extension BTS P et IGC Télécom au lieudit « Bitortie ».
- **VALIDE** la délégation de la présidence du Conseil D'Administration de la Maison de Retraite de NOIRETABLE, dénommée EHPAD, à M. Lucien ESTINES.
- **ACCEPTE** la délivrance d'un bon d'achat à Mme Pauline CHAUVE en remerciement au travail accompli pour la réalisation d'un site internet pour le camping.
- **APPROUVE** le projet de convention rédigé par Loire Forez agglomération, de délégation de compétence en matière d'eau potable.
- **APPROUVE** la modification du poste d'ATSEM de 17 heures à 24 heures compte tenu de l'ouverture de la 5^{ème} classe

Le Maire, Denis TAMAIN.



The image shows a blue ink signature of Denis Tamain over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Commune de NOIRETABLE' at the top and 'Loire' at the bottom, with a central emblem.